



Pièces à fournir DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Conditions

Être français ou ressortissant européen

Avoir 18 ans révolus

Être domicilié dans la commune ou être contribuable au titre d'une contribution directe depuis au moins 2 ans (dans ce cas, fournir une attestation du centre des impôts)

Pièces à fournir obligatoirement

Les pièces à fournir doivent être présentées obligatoirement avec les originaux des documents.

* Carte nationale d'identité de l'intéressé ou passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans à la date de la demande d'inscription.

Pour apprécier la validité de la Carte Nationale d'Identité, il est appliqué la prorogation des 5 ans pour tous, les titres délivrés à compter du 1er janvier 2004 si la personne était majeure au moment de la demande. Si la personne était mineure lors de l'établissement de son titre d'identité au 1er janvier 2004, la carte d'identité n'est plus valable et donc non recevable pour une inscription.

* Justificatif de domicile établi au nom de l'électeur à une adresse située dans la commune : Facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe, de moins de trois mois ou échéancier couvrant la période dont le mois en cours

* Un contrat de bail est valable accompagné de toute autre pièce établie à la même adresse (attestation de sécurité sociale, mutuelle, relevé d'identité bancaire, attestation d'assurance du logement).

* Avis d'imposition (taxe d'habitation, impôt sur le revenu, redevance d'enlèvement des ordures ménagères) le plus récent, bulletin de salaire ou titre de pension

* Quittance de loyer non manuscrite (organismes officiels uniquement)

* 2 derniers avis de taxes foncières pour les électeurs souhaitant s'inscrire en tant que contribuables ou attestation du centre des impôts

En cas d'hébergement par un tiers :

* Fournir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant, la photocopie d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant. Le demandeur doit fournir en plus un justificatif à son nom et à l'adresse de l'hébergeur.

Cas des jeunes majeurs :

* Les jeunes majeurs (moins de 26 ans) domiciliés chez leurs parents fournissent le justificatif de domicile de leurs parents

* Ils fournissent également les pièces prouvant la filiation avec le titulaire de la domiciliation (copie du livret de famille, extrait d'acte de naissance avec filiation)

Cas du gérant ou d'associé majoritaire ou unique :

Cette qualité est possible pour toute personne qui, sans figurer au rôle d'une des contributions directes communales, a pour la deuxième fois sans interruption l'année de la demande d'inscription, la qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique, d'une société figurant au rôle

* Pour attester de la qualité de gérant : décision de nomination (ou un extrait) ou une copie de la décision de nomination retranscrite sur le registre des décisions d'assemblée générale de la société ou même les statuts de la société

* Pour attester de la qualité d'associé majoritaire ou unique des autres sociétés (SARL, société civile, SA.....) une copie des statuts constitutifs de la société ou des statuts mis à jour ou une copie de l'acte cession de parts, ou une attestation délivrée par la société dont il détient des parts ou actions ou qu'il dirige.

Cas des électeurs s'inscrivant sur la liste complémentaire municipale et européenne :

* CERFA de demande d'inscription obligatoire en raison de la déclaration sur l'honneur que les ressortissants d'un état membre de l'Union européenne autre que la France doivent signer.

La démarche peut s'effectuer :

- au service Etat civil de la Mairie

- par correspondance au moyen du CERFA n°12671*0